

REGLEMENT DE PECHE DE L'ETANG

Art 01

Les périodes de pêche sont de 7H à 20H. Toute période entamée est due.

Art 02

Pour toute information sur la pêche, merci de nous contacter au 06 77 00 22 11 où 03 88 50 74 01.

Art 03

Chaque poste de pêche ne peut être occupé que par un ou 2 pêcheurs, ceci afin de garantir un confort de Pêche optimal.

Art 04

Avant toutes actions de pêche vous devez vous assurer d'être en possession d'un tapis de réception pour y poser les carpes et d'un sac poubelle afin de ramener vos détritrus avec vous. Tous les détritrus y compris les mégots de cigarettes, ainsi que les capsules sont à ramasser.

Art 05

Tous les poissons pêchés doivent immédiatement être remis à l'eau. Les sacs de conservation, bourriches etc....sont strictement interdit.

Art 06

Hameçon sans arpillons obligatoire, la pêche au vif et leurre artificiel est strictement interdit.

Art 07

La pêche est autorisée avec une ligne flottante à 1 seul hameçon, moulinet uniquement de type Anglaise autorisé, plombé interdite.

Art 08

La pêche se pratique des deux côtés de l'étang. L'accès des places de pêche face à la route et sous les arbres se fait par le premier parking à gauche.

Art 09

Les véhicules des pêcheurs devront être garés le long de l'enclos à chevaux, avant le chalet.

Art 10

Tout états d'ébriété ou attitudes perturbant la tranquillité des pêcheurs ainsi que tout manquement à ce règlement, entraînera l'exclusion immédiate et définitifs du ou des pêcheurs responsables ayant participé au trouble ou à la transgression.

Art11

Tout manquement au dit règlement doit être signalé au responsable, ou le cas échéant par téléphone au numéro indique ci-dessous.

06 77 00 22 11

Art 12

Le responsable présent sur le domaine se réserve le droit de contrôler les véhicules sur place, ainsi que sacs, glacières ou tout autres objets pouvant contenir des poissons.

Art13

Il sera demandé une participation de 10 euros par jour et par pêcheur.

Art 14

Le Blue Grass Ranch ne peut en aucun cas être tenue responsable pour les dégradations et autres détériorations de matériels utilisés par les pêcheurs.

Le Blue Grass Ranch